

Image not found or type unknown



Licenciement a Monaco et CRP

Par **diabo06**, le **19/01/2010** à **10:47**

Bonjour,

L'entreprise pour laquelle je travaille ,basée en principauté de Monaco,s'apprête à procéder à un licenciement économique de ses salariés dans le cadre d'une transfert de son activité en France.

Les salariés français licenciés auront ils alors le droit à l'application de la CRP?

Merci de vos réponses
Cdlt Diabo06